

Modèle logique du système d'agrément d'Ingénieurs Canada

Ressources

Extrants

Indicateurs

Résultats à moyen terme

Résultats à long terme

Caractéristiques du système d'agrément

Ingénieurs Canada (interne)

- Équipe de la haute direction
- Équipe d'agrément
- Équipe de l'excellence organisationnelle
- Équipe des communications
- Équipe de l'infrastructure opérationnelle
- Recherche
- Engagement dans le milieu
- Plan d'affaires
- Plan et budget d'exploitation annuels
- Mandats et politiques
- Formation (pour toutes les parties prenantes)

Gérance

- Conseil d'Ingénieurs Canada
- Organismes de réglementation du génie

Bureaux, comités, groupes d'experts

- Bureau d'agrément
- Bénévoles
- Bureau des conditions d'admission (avis)
- Laboratoire d'innovation en génie
- Établissements et leur personnel
- Fédération canadienne étudiante de génie
- Formation (pour toutes les ressources)

Fournisseurs

- Entrepreneurs en audiovisuel
- Hôtels et lieux

Technologie habilitante

- Site d'échange d'information

Visites

- Preuves pour la prise de décisions (évaluations)
- Cadre pour le futur système d'évaluation des titres universitaires étrangers

Documentation

- Matériel (lettres types, formulaires, base de données, site Web, présentations, rapports au conseil d'Ingénieurs Canada)
- Référentiel de bénévoles potentiels pour les visites
- Lettres de décision
- Certificats
- Résumé des principaux messages pour les communications d'entreprise
- Documents de réunion (procès-verbaux, comptes rendus de mission, autres rapports)
- Processus améliorés (modèle logique du programme et schémas de processus)

Services à la clientèle

- Statistiques et tendances
- Recommandations relatives aux normes d'agrément
- Suggestions au conseil d'Ingénieurs Canada

Prise de décisions, exécution du mandat et établissement de politiques

- Réunions – planification et participation : Bureau d'agrément, Comité des politiques et des procédures, Comité de liaison des doyens, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada, Association des agences d'agrément du Canada, International Engineering Alliance
- Modifications de politiques recommandées

Recherche

- Rapports
- Sondages
- Recommandations

Améliorations

- Mise en œuvre d'un système technologique pour l'agrément
- Engagement des parties prenantes
- Communications et clarté des messages
- Processus d'orientation, programme et outils de formation des bénévoles
- Processus amélioré de notation et d'admission

A. Le système d'agrément du BCAPG indique bien les programmes de génie qui offrent la formation universitaire requise.
B. Le BCAPG publie des normes d'agrément qui sont accessibles.

A. Les comités d'examineurs des organismes de réglementation ne refusent pas les diplômés de programmes agréés par le BCAPG, ne constatent pas de lacunes de formation ni ne leur imposent d'exigences de formation supplémentaire.
B. Le système satisfait aux besoins des comités d'examineurs des organismes de réglementation en matière de formation.
C. Le système donne l'assurance que les normes minimales sont appliquées en tout temps.

A. Le système décèle les normes ayant les taux de lacunes les plus élevés et la distribution des décisions est appropriée.
B. Il permet l'innovation, l'adaptation aux changements et la différenciation (l'adaptation à des facteurs régionaux, l'expression des idéaux d'un établissement ou la satisfaction d'autres objectifs pédagogiques).
C. Il mène à des mesures précises pour améliorer la qualité des programmes de formation en génie.
D. Il fait participer les parties prenantes au processus d'agrément du BCAPG.

A. Le système préserve le statut de signataire de l'Accord de Washington.
B. Il préserve l'entente bilatérale avec l'ABET.
C. Il préserve l'accord de réciprocité avec la CTI.

A. Le système fournit une orientation claire quant aux normes, aux échéanciers et aux exigences relatives au matériel et au format.
B. Il est transparent quant aux normes utilisées pour déterminer le statut d'agrément d'un programme.
C. Il définit clairement les rôles et les responsabilités.
D. Il procure aux équipes de visiteurs une méthode uniforme dans l'application des normes d'agrément du BCAPG pour l'évaluation des programmes de génie.
E. Les organismes de réglementation peuvent avoir confiance que le processus d'agrément du BCAPG est mis en œuvre de façon uniforme, conformément aux politiques et aux normes d'agrément publiées.

A. Les processus et les résultats sont perçus comme correspondant aux normes.
B. Le système consulte les parties prenantes, tient compte de leurs commentaires et les informe de la mise en place de changements.
C. La formation et l'encadrement en poste sont suffisants.
D. Il est perçu que les équipes de visiteurs possèdent les connaissances, les compétences et les habiletés pour remplir leurs fonctions.
E. Le système est mis en œuvre d'une façon qui correspond aux valeurs et à la déontologie de la profession d'ingénieur.
F. Les parties prenantes sont d'avis que le système est digne de confiance, dans l'ensemble.

A. Le questionnaire, les normes, les politiques et les changements sont communiqués assez tôt.
B. Le questionnaire est facile à remplir et à réviser.
C. Le temps est bien optimisé à chaque visite de l'équipe et dans le calendrier de visites.
D. L'équipe de visiteurs (visiteurs de programme, président et visiteur général) obtient l'information nécessaire pour bien évaluer les programmes de génie.
E. Le système procure les outils dont les gens ont besoin pour jouer leur rôle dans le processus d'agrément du BCAPG.
F. Dans l'ensemble, sa conception est efficace.

1. Le système d'agrément indique aux organismes de réglementation du génie les programmes qui donnent la formation universitaire requise.

2. Le système d'agrément atteste que la formation offerte répond aux exigences d'obtention du permis d'exercice au Canada.

3. Le système d'agrément fait la promotion de la qualité et assure des normes de programmes minimales au Canada.

4. Le système d'agrément facilite la mobilité des diplômés à l'étranger.

5. Le système d'agrément est transparent.

6. Le système d'agrément suscite la confiance.

7. Le système d'agrément est efficace.

Amélioration continue de la formation en génie

Renforcement de la profession

Incitation à la mobilité nationale et internationale

Processus d'agrément défendable et transparent

Utilisation efficace des ressources des organismes de réglementation pour l'octroi de permis d'exercice

